



Tarifs des Honoraires HT (Maximum)

- **Vente de fonds de commerce** (sur le montant net vendeur)
 - Vente de 1 à 500 000 € ⇒ 10 % d'honoraire (minimum 10 000 € HT)
 - Vente > à 500 000 € ⇒ 8 % d'honoraire
- **Vente des murs commerciaux** (sur le montant net vendeur)
 - Vente de 1 à 500 000 € ⇒ 10 % d'honoraire (minimum 10 000 € HT)
 - Vente > à 500 000 € ⇒ 8 % d'honoraire
- **Vente Droit au Bail** (sur le montant net vendeur)
⇒ 10 % d'honoraire (minimum 10 000 € HT)
- **Vente autres** (terrains, etc...) (sur le montant net vendeur)
 - Vente de 1 à 500 000 € ⇒ 10 % d'honoraire (minimum 10 000 € HT)
 - Vente > à 500 000 € ⇒ 8 % d'honoraire
- **Location** (sur le montant du loyer annuel HT) de 1 à 499 m²
 - Bail commercial 3/6/9 ⇒ 25 % du loyer HT annuel (minimum 1500 € HT)
 - Bail précaire ⇒ 25 % du loyer HT annuel (minimum 1500 € HT)
- **Location** (sur le montant du loyer annuel HT) de + 500 m²
 - Bail commercial 3/6/9 ⇒ 30 % du loyer HT annuel
 - Bail précaire ⇒ 30 % du loyer HT annuel
- **Cession d'entreprise en parts sociales**
(sur le montant de la valeur globale de l'entreprise)
 - Vente de 1 à 1 000 000 € ⇒ 10 % d'honoraire (minimum de 15 000 € HT)
 - Vente > à 1 000 000 € ⇒ 8 % d'honoraire

Les honoraires s'entendent Hors Taxes et payables à la levée des conditions suspensives.

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du preneur. Dans certains cas, les honoraires peuvent être à la charge des deux parties.



IMMOBILIER D'ENTREPRISE
CESSION D'ENTREPRISE

EMPLACEMENTS COMMERCIAUX
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

FONDS DE COMMERCE
GESTION LOCATIVE / SYNDIC
IMMOBILIER D'HABITATION



02.97.26.75.40

www.groupe-bzh.fr



Tarifs des Honoraires TTC (Maximum)

Vente d'habitation sur le montant Net Vendeur

- | | |
|----------------------------------|----------------------|
| ▪ Vente de 0 à 49 999 € | ⇒ Forfait 6000 € |
| ▪ Vente de 50 000 € à 99 999 € | ⇒ > 9 % d'honoraires |
| ▪ Vente de 100 000 € à 199 999 € | ⇒ > 8 % d'honoraires |
| ▪ Vente de 200 000 € à 299 999 € | ⇒ > 7 % d'honoraires |
| ▪ Vente de 300 000 € et plus | ⇒ > 6 % d'honoraires |

Les honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprises et payables lors de la signature de l'acte authentique.



IMMOBILIER D'ENTREPRISE
CESSION D'ENTREPRISE

EMPLACEMENTS COMMERCIAUX
INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

FONDS DE COMMERCE
GESTION LOCATIVE / SYNDIC
IMMOBILIER D'HABITATION



02.97.26.75.40

www.groupe-bzh.fr